

## Chapitre 3 – Description générale des écrits professionnels

---

Marie-Cécile Guernier – LIDILEM - UGA

Pour citer cet article

Guernier M.C. (2021). "Description générale des écrits professionnels".  
*Scolagram n°7, janvier 2021, Grammaire des écrits professionnels*, Retrieved  
from : [https://scolagram.u-cergy.fr/index.php/content\\_page/item/323-chap-3](https://scolagram.u-cergy.fr/index.php/content_page/item/323-chap-3)

Le travail de description mené dans cet ouvrage concerne spécifiquement la dimension textuelle des écrits professionnels. De nombreux travaux portent sur le fonctionnement et les fonctions du langage et des discours dans leurs usages professionnels, qu'il s'agisse des travaux précurseurs du réseau Langage et travail (Boutet, 1995, 2001 ; Borzeix & Fraenkel, 2001) ou des travaux des interactionnistes (Filliettaz, 2004, Filliettaz & Bronckart, eds., 2005). D'une certaine manière, ces travaux concernent les écrits professionnels, puisque bien évidemment en situation professionnelle les textes écrits sont insérés dans des échanges langagiers complexes et polysémotiques. Toutefois, afin d'inscrire notre étude dans une perspective didactique, nous faisons le choix de la centrer sur le texte écrit. Nous avons en effet constaté que pour approfondir l'analyse de l'enseignement apprentissage de l'écrit, et plus particulièrement des écrits professionnels, dans les formations proposées aux adultes, il nous manque une description suffisamment avancée de leur fonctionnement textuel. Or la didactisation d'un objet langagier requiert une connaissance suffisante de cet objet. Cette description est selon nous d'autant plus nécessaire que les écrits professionnels sont foisonnants, très divers et produits de manière dispersée, du fait que chaque entreprise, voire chaque service ou atelier, élabore les écrits dont il a besoin (Guernier, Lachaud, Sautot & Boganika, 2016). Ce déficit de normalisation est problématique pour l'enseignement apprentissage dans la mesure où celui-ci requiert une formalisation et une abstraction pour favoriser les opérations de transferts.

L'objet de ce chapitre est d'interroger la nature des écrits professionnels et d'essayer d'en dégager des caractéristiques textuelles générales. Dans un premier temps nous reviendrons sur la dimension praxéologique des écrits professionnels. Puis nous nous demanderons si les écrits professionnels peuvent constituer un genre et lequel. Nous concluons que la difficulté de répondre à ces questions théoriques ne facilite pas une didactisation dont la complexité émane directement des exemples à la disposition des formateurs.

## Les écrits professionnels sont des écrits praxéologiques

---

Les écrits professionnels étant insérés dans une activité professionnelle, ils constituent une des composantes de « la part langagière du travail » (Boutet, 1995 ; pour une synthèse de cette notion, voir Boutet, 2001), dans une double fonctionnalité communicationnelle et actionnelle / praxéologique. Cet aspect étant essentiel et structurant pour organiser la description des écrits professionnels, cette partie a pour objet de mettre en exergue quelques questions relatives au rapport entre langage et action, sans toutefois viser à une exhaustivité impossible, et en nous en tenant à ce qui peut aider à décrire les écrits professionnels (et non l'ensemble des discours en situation professionnelle).

Ce projet nécessite de s'appuyer sur un modèle théorique de l'action ou de l'activité. Nous avons choisi de nous référer à la théorie de l'activité de Léontiev et d'en adopter la terminologie. Ce choix est justifié en raison de l'efficacité de ce modèle théorique et aussi parce qu'il nous permet de considérer les actes de langage comme des opérations construisant l'activité de travail, les termes opération et activité étant entendus au sens de Léontiev. De plus, ce modèle qui associe activité et développement de l'individu est en cohérence avec notre conviction didactique que former à la maîtrise de l'écrit dans une perspective professionnelle participe de la formation générale de la personne.

### L'écrit professionnel : produit d'une action professionnelle

Dans la lignée des travaux de Vygotsky, Léontiev considère que le développement psychique de l'individu est directement en rapport avec ses activités et est le produit de ses relations concrètes avec la réalité du fait de la similarité structurelle de l'activité interne et de l'activité externe (Leontiev 1978 : 61-62) :

*We must say at once that the mutual transitions about which we are speaking form a most important movement of objective human activity in its historical and ontogenetic development. These transitions are possible because external and internal activity have a similar general structure. The disclosure of the common features of their structure seems to me to be one of the more important discoveries of contemporary psychological science. Thus activity that is internal in its form, originating from external practical activity, is not separated from it and does not stand above it but continues to preserve an essential, twofold connection with it.*

Léontiev propose de décrire la structure de l'activité en trois niveaux. Au premier niveau, l'activité répond à une nécessité qui la motive. « The concept of activity is necessarily connected with the concept of motive. » (Leontiev, 1978 : 62). Ce motif peut être de nature différente dans l'ordre du matériel ou de l'idéal : « the motive may be either material or ideal, either present in perception or existing in the imagination or in thought. » (ibid.). L'activité professionnelle peut être considérée comme appartenant à ce premier niveau décrit par Léontiev, et son motif peut être à la fois matériel et idéal. L'activité oriente le sujet dans le monde concret vers ce motif et doit répondre à un

besoin (need). L'activité donne lieu à des actions orientées vers un objectif que le sujet peut se représenter. Ces actions composent le deuxième niveau de la structure de l'activité. (Leontiev, 1978 : 63) :

*We call a process an action if it is subordinated to the representation of the result that must be attained, that is, if it is subordinated to a conscious purpose. Similarly, just as the concept of motive is related to the concept of activity, the concept of purpose is related to the concept of action.*

Les actions n'ont pas pour fonction de satisfaire un besoin (need), mais elles constituent les moyens de satisfaire des objectifs (goal) intermédiaires en vue du motif. Cependant l'activité ne prend forme que par le moyen des actions. C'est la représentation du lien avec le motif ou l'objectif qui fait qu'une action est considérée comme une activité ou comme une action (ibid : 64). Une activité peut être réalisée par différentes actions. Ainsi, pour reprendre un exemple fréquemment utilisé, pour se nourrir on peut aller au restaurant ou se préparer un repas ou acheter et manger un sandwich. Dans le domaine professionnel, pour exercer son activité professionnelle on peut se rendre au bureau et communiquer directement avec ses collègues ou on peut rester chez soi et échanger avec eux à distance à l'aide d'une connexion internet, d'une visio-conférence, d'un téléphone ou d'un sms. Parallèlement une même action peut correspondre à plusieurs activités. Par exemple, déjeuner avec un ami répond à la nécessité de se nourrir mais aussi d'entretenir des relations sociales. Dans le domaine professionnel, échanger avec ses collègues de travail peut répondre à la nécessité d'exécuter une tâche collective mais aussi d'établir des relations conviviales pour développer une ambiance de travail agréable (voir le chapitre 1 et la reprise de cette distinction par Boutet & Gardin, 2001). Le lien entre l'activité et les actions qui la réalisent n'est pas établi automatiquement, voire il peut être distendu (Leontiev, 1978 : 64).

*Activity usually is accomplished by a certain complex of actions subordinated to particular goal that may be isolated from the general goal ; under these circumstances, what happens that is characteristic for a higher degree of development is that the role of the general purpose is fulfilled by a perceived motive, which is transformed owing to its being perceived as a motive-goal.*

De même l'établissement du lien entre actions et activité peut être le résultat d'un processus assez long. Ce lien n'est pas donné d'emblée. En ce qui concerne la structure de l'activité professionnelle, nous pouvons considérer que l'emploi du langage oral et écrit appartient à ce second niveau de l'action, ou autrement dit que l'élaboration et la réception de discours sont des actions qui visent à satisfaire des objectifs.

Au troisième niveau de la structure de l'activité, Léontiev place les opérations, c'est-à-dire les procédures, par lesquelles une action est exécutée. Les opérations sont en lien avec les conditions de réalisation de l'action et sont réalisées à l'aide d'instruments (tool). Alors que l'activité et les actions sont conscientes et que les actions peuvent être planifiées et méthodologisées, les opérations peuvent être automatisées ou inconscientes. Nous pouvons considérer que la production et la réception du langage (parlure et écoute, scription et lecture) sont les opérations automatisées des actions langagières inscrites dans l'activité professionnelle. Cette notion d'automatisation est importante dans la mesure où de fait les opérations langagières s'effectuent dans une

certaine routine, en particulier par les personnes expertes qui les maîtrisent. En revanche ces opérations ne sont pas forcément automatisées par les personnes dont la maîtrise de la langue orale et / ou écrite est insuffisante de manière générale ou dans le cadre de leur activité professionnelle. Pour ces personnes, ces opérations requièrent une réalisation consciente et contrôlée et de fait correspondent davantage à des actions, et pour cette raison constituent encore des objets d'apprentissage.

La structure de l'activité constitue un système dynamique, dans lequel les deux niveaux supérieurs sont en étroite relation : une action peut devenir une activité. Par ailleurs une activité essentiellement interne, comme par exemple les activités cognitives, peut donner lieu à des actions et des opérations externes. Inversement une activité externe nécessite des actions et des opérations internes (Leontiev, 1978 : 68). Leontiev indique qu'une activité, y compris intellectuelle, est composée tout à la fois d'un versant physiologique et d'un versant psychologique.

Nous inscrire dans la conception de Leontiev nous engage à ne considérer comme actions langagières écrites et orales inscrites dans l'activité professionnelle que celles dont l'orientation est professionnelle. Ainsi, en ce qui concerne les écrits professionnels, nous ne retiendrons pas par exemple les écrits syndicaux dont l'orientation de l'activité est de défendre les travailleurs, ou les écrits juridiques (code du travail, compte rendu de jugements prud'homains) dont l'orientation est de régler les rapports entre les employés et les employeurs. Dans cette optique, dans le cadre de cette étude, nous ne considérons pas, à la différence des chercheurs du réseau Langage et travail (Borzeix & Fraenkel, 2001) que tous les écrits produits dans le cadre du travail sont des écrits professionnels. Précisons enfin que nous suivons Bronckart quand il indique que « l'activité langagière est à la fois un des aspects de l'environnement social, qu'elle contribue en permanence à modifier, et la structure-cadre des productions textuelles » (Bronckart, 1985 : 31) ; sauf que plutôt que d'une « activité langagière », en nous conformant à la terminologie de Léontiev, nous considérons qu'il s'agit là d'actions langagières.

### **L'écrit professionnel : une configuration de l'action professionnelle**

Selon la tradition herméneutique « ce qui vient au langage n'est pas préalablement donné hors du langage, mais reçoit dans la parole les traits de sa propre détermination. [...] Tout accès au monde est médiatisé par le langage et, plus encore, le schéma langagier du monde est indépassable. [...] Tout cela confère sa primauté à la condition langagière de notre expérience du monde. Par rapport aux illusions de la conscience de soi aussi bien que par rapport à la naïveté d'un concept positiviste de "fait", l'intermonde du langage s'avère bien être la dimension authentique de ce qui est donné. » (Gadamer, 1991 : 204-205).

Cette conception se retrouve chez Louis Quéré (1990 : 7) quand il affirme à propos des rapports entre langage et action que :

*Dicibilité et communicabilité publiques appartiennent intimement à l'être même de l'action ; elles lui sont incorporées par son accomplissement même, et non pas après coup, et de l'extérieur, par sa mise en mots. Il n'y a pas d'abord un champ pratique doté d'un certain nombre de propriétés hors du langage, puis, venant en second, une formulation de ce qui s'y passe avec les ressources du langage de l'action.*

Ainsi il ne peut y avoir de compréhension de l'action sans le langage. Cette conception, à laquelle nous adhérons, empêche de considérer que le langage, et donc le texte, représente l'action, mais invite à considérer qu'il la configure.

Cette intrication fondatrice entre langage et action est précisée dans la théorie pragmatique du langage développée par Austin (1962) qui considère qu'une théorie du langage est une partie d'une théorie de l'action. Ainsi selon la conception pragmatique, le langage est lui-même une action dotée d'une performativité déclinée en trois degrés : l'acte locutoire (quelque chose est dit), l'acte illocutoire (un acte est réalisé en disant quelque chose : « je te baptise », « la guerre est déclarée »), l'acte perlocutoire (un acte est réalisé par le fait de dire quelque chose et qui en est la conséquence : une promesse (acte illocutoire) entraîne l'espoir de sa réalisation. Et de fait les écrits professionnels qui se présentent sous la forme de consignes dont le but est de faire exécuter une tâche par un agent ont une force perlocutoire évidente. Dans cette perspective, nous pouvons considérer que l'écrit professionnel n'est pas seulement un acte de langage, ni seulement un acte professionnel, mais plutôt un acte de langage professionnel.

### **L'écrit professionnel : une opération insérée dans le cours de l'action professionnelle**

La combinaison de ces différentes conceptions (théorie de l'activité de Leontiev, conceptions herméneutique et pragmatique du langage) nous conduit à examiner non pas seulement le texte ou l'écrit professionnel, mais l'opération par laquelle il s'inscrit dans le cours de l'action professionnelle : ces opérations consistant soit en réception ou lecture du texte, soit en production, donc écriture du texte ou plus exactement scription selon la terminologie proposée par Dabène (Dabène, 1987 : 25). Dabène identifie trois types de « tâche scripturale » ou scription (Dabène, 1987 : 26-27) : la reproduction (transcription d'une source orale, copie d'une source écrite), la scripturation (production à l'initiative du scripteur de textes fortement codés) et l'écriture (production de sens). En intégrant la description de Dabène dans la théorie de l'activité de Leontiev, nous considérons donc que les tâches scripturales ou de scription définies dans la théorie dabénienne correspondent soit au niveau des opérations de l'activité professionnelle (la reproduction), soit au niveau de l'action (scripturation et écriture). Pour ce deuxième ensemble, Dabène insiste sur l'initiative et l'intention du scripteur et sur la normalisation sociale de l'écrit (Dabène, 1987 : 27) :

*Nous appellerons scripturation lorsqu'il s'agit d'une production à l'initiative du scripteur, selon son propre « quelque chose à dire ou à faire », mais fortement codée, selon des modèles à la fois culturels et morpho-syntaxiques. Ainsi de la lettre d'embauche, du curriculum vitae, des modes d'emploi et peut-être aussi, ce n'est pas le lieu d'en discuter, de certaines pratiques scripturales institutionnalisées telles que la dissertation.*

Notons que l'opérateur peut être le scripteur et le lecteur du texte, ou seulement le scripteur, ou seulement le lecteur. Quel que soit le cas de figure, les opérations de scription et de réception sont des opérations inscrites dans le cours de l'action professionnelle, et le texte ou l'écrit en sont une des composantes formelles. Quelle est la nature de cette inscription ? Comment s'articulent les opérations de scription et de réception dans le cours de l'action professionnelle ? Filliettaz (2004 : 35-36) précise que

les distinctions établies par les ethnométhodologues entre action planifiée et action située (Suchman, 1987 ; Quéré, 1990) et entre conceptions déterministes (ou planifiantes) de l'action et émergentistes selon lesquelles les actions sont indexées conjointement et de manière synchrone (Schütz, 1987) conduisent à considérer « les productions langagières soit a) comme des réalités surdéterminées par des schémas d'action ou b) comme un ensemble de ressources permettant de "déterminer ce qui compte comme action, de faire des attributions d'actions, d'imputer des responsabilités, et d'assurer la lisibilité de la communicabilité du champ pratique" (Quéré, 1990 : 90) ». Si nous appliquons cette description spécifiquement aux opérations de scription et de réception de l'écrit professionnel, nous pouvons noter que dans le cours de l'action langagière dans le cadre d'une activité professionnelle, celles-ci s'inscrivent dans une successivité soit en amont des opérations non langagières, soit pendant ces opérations, soit après. Avant l'opération professionnelle : le texte préfigure l'opération ; pendant l'opération : le texte décrit l'opération à effectuer ou en cours ; après l'opération le texte rend compte de l'opération. Le texte est donc dans un rapport soit de planification et de détermination, soit d'indexation et d'attribution synchrone ou rétrospective avec l'opération professionnelle.

Par ailleurs, les opérations de production et de réception construisent une autre trame de successivité, dans la mesure où la réception d'un texte se produit d'une part en même temps que sa scription (le scripteur lit le texte en même temps qu'il le produit), d'autre part après sa scription, soit par le scripteur soit par des lecteurs qui ne sont pas les scripteurs. On peut donc considérer qu'au sein du cours de l'action professionnelle, les opérations langagières de production et réception du texte et les opérations professionnelles s'inscrivent dans des trames de successivité parallèles selon des enchaînement synchrones ou asynchrones.

Nous pouvons donc conclure que les écrits professionnels s'inscrivent dans un système praxéo-communicationnel. C'est cette conception qui nous a conduits à catégoriser les écrits professionnels selon les actes de langage dont ils sont les médiateurs : relater / rapporter, prescrire / demander, informer, etc., dans le but d'examiner le dit (l'écrit / le texte) et ses dires sémio-scripturaux produits par les opérations langagières inscrites dans le cours de l'action professionnelle.

### **L'écrit professionnel : enjeux sociaux et didactiques**

Nous constatons que les récentes évolutions de la formation professionnelle mettent l'accent sur la nécessité de former les personnes faiblement qualifiées à la maîtrise des langages professionnels. Ainsi, par exemple, le premier domaine mentionné dans le référentiel de la certification CLÉA mise en place par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation en 2015, concerne la communication écrite et orale en français, et se rapporte principalement au domaine professionnel. Ces évolutions s'appuient sur les notions de « part langagière du travail » (cf. référence plus haut) et de littératies professionnelles (voir chapitre 2) et sont justifiées par la présence de plus en plus forte du numérique dans les opérations professionnelles, y compris les moins qualifiées. Cette priorisation de la formation aux langages professionnels dans l'unique but d'une insertion ou d'une performance professionnelles se fait au détriment des formations générales à la maîtrise langagière du type savoirs de base à la finalité nettement plus psycho-sociale (Rivière, 2012 ; Leclercq, 2014 ; Guernier, Lachaud & Sautot, 2017).

Toutefois, sans contester la place majeure de la maîtrise de la langue dans l'activité professionnelle, et au regard de la nature sociale de la communication langagière, il est très réducteur de cantonner la formation langagière et linguistique à ses usages professionnels, dans la mesure où les communications verbales écrites et orales cristallisent les rapports sociaux et les rapports économiques, comme le souligne Bakhtine, M. / Volochinov, V.N. (1977 : 38) :

*Les rapports de production et la structure socio-politique qu'ils conditionnent directement déterminent tous les contacts verbaux possibles entre individus, toutes les formes et les moyens de la communication verbale : au travail, dans la vie politique, dans la création idéologique. De leur côté, tant les formes que les thèmes des actes de parole se révèlent être les conditions, les formes et les types de communication verbale.*

Ainsi formes verbales et rapports socio-économiques entre les locuteurs et les scripteurs sont dans une relation d'interdépendance et d'interdétermination fondamentale. De ce fait apprendre à maîtriser les écrits professionnels consiste également à apprendre et à comprendre les aspects sociaux relatifs à la situation professionnelle et donc à les maîtriser. De plus, comme Bakhtine, M. / Volochinov, V.N. (1977 : 37-38) nous considérons que le langage, que l'auteur désigne ici selon nous par le vocable « mot », est par nature un matériau idéologique :

*[...] Le mot se glisse littéralement dans toutes les relations entre individus, dans les rapports de collaboration, dans les relations à base idéologique, dans les rencontres fortuites de la vie quotidienne, dans les relations à caractère politique, etc. Les mots sont tissés d'une multitude de fils idéologiques et servent de trame à toutes les relations sociales dans tous les domaines. Il est donc clair que le mot sera toujours l'indicateur le plus sensible de toutes les transformations sociales, même là où elles ne font encore que poindre, où elles n'ont pas encore pris forme, là où elles n'ont pas encore ouvert la voie à des systèmes idéologiques structurés et bien formés. Le mot constitue le milieu dans lequel se produisent de lentes accumulations quantitatives de changements qui n'ont pas encore eu le temps d'acquiescer une nouvelle qualité idéologique, qui n'ont pas encore eu le temps d'engendrer une forme idéologique nouvelle et achevée. Le mot est capable d'enregistrer les phases transitoires les plus infimes, les plus éphémères, des changements sociaux.*

La maîtrise de la langue en général et des écrits professionnels constitue un des outils de la transformation sociale. Notre approche didactique s'inscrit dans cette perspective d'émancipation sociale dans le cadre de l'activité professionnelle et plus largement encore dans une perspective de transformation sociale.

## **Les écrits professionnels constituent-ils un genre ?**

L'extrême diversité des écrits professionnels, voire leur hétérogénéité, engage à essayer d'établir des regroupements à partir de leurs similitudes et de leurs différences. Mais peut-on pour autant considérer que les écrits professionnels constitueraient un « genre professionnel » (Boutet, 2005) ou qu'à l'intérieur de cette catégorie, il est

possible d'identifier plusieurs genres, et si oui lesquels ? Par exemple peut-on établir un genre « cahier des charges » ou encore un genre « bulletin de paie », ou « billet d'incident », ou « procédure », tant ces discours sont différents d'une situation professionnelle à l'autre ? Il apparaît de manière assez évidente que cette entreprise est vaine. Toutefois poser la question du genre nous intéresse à deux titres. Premièrement parce que la notion de genre s'apparente à une heuristique et peut nous aider à identifier les caractéristiques communes aux formats textuels des écrits professionnels. Deuxièmement, et corollairement à cette première raison, parce que dans une perspective didactique nous avons besoin de disposer de ces caractéristiques communes et de ces formats pour construire des objets à enseigner afin d'identifier des modèles et des normes à partir desquels construire des savoirs sur les textes et développer les compétences lectorale et scripturale.

Avant de développer cette problématique, notons toutefois que les mêmes questions et problèmes peuvent être posés à partir de la notion de type, comme l'a mis en évidence J.-P. Bronckart. Dans « Genres de textes, types de discours et opérations psycholinguistiques » (Voies livres, 1996, p. 17) à propos de cette distinction entre genre et type, Bronckart précise :

*Les genres articulent et combinent de diverses manières des entités que nous qualifierons de « types ». Un texte empirique relevant d'un genre combine donc, avec des modalités d'emboîtement et de hiérarchisation multiples et complexes, des segments relevant d'un type déterminé.*

*Le type peut être saisi à la fois comme architype psychologique ou comme type linguistique. Il est architype en ce qu'il repose sur une configuration d'opérations générales (tel monde, telle séquentialité, tel rapport à l'énonciation) ; il est un type linguistique dans la mesure où ces mêmes opérations ne sont attestables qu'au travers leur façonnage en « langue naturelle », façonnage qui exploite le matériau spécifique de celle-ci et les valeurs historiques dont il est porteur.*

Ainsi prolongeant la description bakhtinienne, Bronckart considère que le genre du discours constitue le modèle textuel construit historiquement alors que le type de texte concerne le discours tel qu'il se réalise dans la situation d'énonciation. De cette manière, un genre intègre plusieurs types de discours.

Au-delà de ces distinctions, précisons que, dans une perspective didactique, ce que nous recherchons dans ces notions et leurs descriptions théoriques ce sont des outils de description et d'analyse des écrits professionnels, autrement dit leur heuristique. Aussi si dans un premier temps nous posons le problème en recourant à la théorie bakhtinienne, dans un second temps nous nous tournerons vers la notion d'architype proposée par Bronckart, et vers les propositions de Charaudeau.

## Genre du discours et activité humaine

Dans Esthétique de la création verbale, Bakhtine (1984 : 293) définit ainsi le genre

*Les domaines de l'activité humaine, aussi variés soient-ils, se rattachent toujours à l'utilisation du langage. Quoi d'étonnant si le caractère et le mode de cette utilisation soient aussi variés que les domaines eux-mêmes de*

*l'activité humaine, ce qui n'est pas en contradiction avec l'unité nationale d'une langue. L'utilisation de la langue s'effectue sous forme d'énoncés concrets, uniques (oraux ou écrits) qui émanent des représentations de tel ou tel domaine de l'activité humaine. L'énoncé reflète les conditions spécifiques et les finalités de chacun de ces domaines, non seulement par son contenu (thématique) et son style de langue, autrement dit par la sélection opérée dans les moyens de la langue – moyens lexicaux, phraséologiques et grammaticaux – mais aussi et surtout par sa construction compositionnelle. Ces trois éléments (contenu thématique, style et construction compositionnelle) fusionnent indissolublement dans le tout que constitue l'énoncé, et chacun d'eux est marqué par la spécificité d'une sphère d'échange. Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres de discours.*

*La richesse et la variété des genres de discours sont infinies car la variété virtuelle de l'activité humaine est inépuisable et chaque sphère de cette activité comporte un répertoire des genres du discours qui va se différenciant et s'amplifiant au fur et à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée.*

Dans cette définition, nous relevons trois aspects qui peuvent permettre de déterminer si les écrits professionnels sont un genre et d'en préciser les caractéristiques. Premièrement Bakhtine insiste sur l'interaction entre activité humaine et utilisation du langage. Et effectivement une des caractéristiques des écrits professionnels est leur ancrage dans le domaine de l'activité professionnelle qui les détermine. Cet aspect met en évidence la part déterminante de la dimension sociale des écrits professionnels. Ainsi le genre de discours « écrit professionnel » est défini prioritairement par ses caractéristiques sociales et non par ses caractéristiques linguistiques formelles et structurelles. De ce fait, par exemple, dans le genre épistolaire, la lettre produite ou reçue dans le cadre d'une activité professionnelle (demande de congé, lettre de licenciement, etc.), si elle reprend les caractéristiques linguistiques et formelles de la lettre produite dans un roman épistolaire, de la lettre d'amour ou de rupture, ou encore de la lettre de réclamation dans une transaction commerciale, etc., s'en distingue radicalement dans ces aspects sociaux et culturels. D'un point de vue didactique, cela signifie d'une part que pour les adultes qui sont allés à l'école, les enseignements qu'ils ont suivis sur le genre épistolaire, le plus souvent envisagé dans sa version littéraire, sont peu opératoires, d'autre part que la formation aux écrits professionnels ne peut pas se réduire à une approche linguistique et textuelle.

Deuxièmement, Bakhtine indique que « l'utilisation de la langue s'effectue sous forme d'énoncés concrets, uniques qui émanent des représentations de tel ou tel domaine de l'activité humaine ». La notion de représentation introduit ici la question de la subjectivité et du caractère psycho-social de l'activité professionnelle. L'énoncé et sa textualisation ne sont pas seulement déterminés par l'activité dans laquelle ils s'inscrivent, mais également par les conceptions des agents sur l'activité et sur le texte au sein de cette activité. Il paraît assez évident que ces représentations sont issues de l'expérience de l'activité professionnelle, mais également des représentations externes à l'activité professionnelle : les échanges sociaux, familiaux et domestiques, l'école, etc.

Elles sont également relatives à la sphère socio-culturelle dans laquelle se réalise l'activité représentée. Il en résulte que l'élaboration du genre « écrit professionnel » est le produit de ces représentations et qu'elle est non définitive, mais évolutive, relativement à la diversité de ces représentations, mais aussi à l'évolution sociale et culturelle. Cette conception rejoint la conception dabénienne de la compétence scripturale qui ne se réduit pas à des savoirs et des savoir-faire, mais comprend une composante psycho-sociale (Dabène, 1987 : 222) :

*Il nous paraît donc essentiel d'intégrer aux objectifs de l'école en matière d'enseignement-apprentissage du scriptural, non seulement les enseignements retirés de l'analyse des composantes de la compétence scripturale, en termes de savoirs et de savoir-faire, mais aussi ceux que nous suggère l'analyse des représentations et des pratiques scripturales réelles des adultes dans leurs activités sociales, professionnelles ou de loisirs.*

Cette précision est particulièrement importante d'un point de vue didactique, dans la mesure où elle met en évidence que la maîtrise des écrits professionnels par les agents n'est pas seulement une question de maîtrise des formes linguistiques (syntaxe, lexique, structure du texte, etc.) mais aussi, voire surtout, une question sociale et culturelle. Concernant ces représentations, on peut noter également l'importance qu'elles revêtent avec des personnes qui maîtrisent peu ou pas la langue et ses différentes formes de mise en discours et en texte, ou qui maîtrisent peu l'activité professionnelle dans laquelle s'intègrent ces textes, ou encore qui ne se considèrent pas comme légitimes tant en ce qui concerne leur maîtrise linguistique et langagière, qu'en ce qui concerne leur maîtrise professionnelle. Cette composante socio-culturelle de la maîtrise des écrits professionnels est donc essentielle.

Troisièmement, Bakhtine mentionne la tension au sein d'une sphère d'utilisation de la langue, pour nous l'activité professionnelle, entre « des types relativement stables d'énoncés » et l'infinie variation et complexification du répertoire des genres de discours, en lien avec la transformation permanente de la pratique de cette activité. D'un point de vue didactique, cette tension agit comme un frein, dans la mesure où elle complexifie l'identification de modèles stables à partir desquels élaborer les objets d'enseignement et construire les apprentissages.

Ces premières considérations et les questionnements qu'elles soulèvent valident le caractère heuristique de la notion de genre du discours pour les écrits professionnels et légitiment le projet d'en rechercher et d'en décrire les formes invariantes et les modèles normalisateurs. Toutefois, elles invitent conjointement à considérer que cette description est elle-même instable, non définitive et à renouveler sans cesse.

### **Les écrits professionnels : genre premier ou second, ou « genre ordinaire » ?**

Dans le cadre de la définition de la notion de genre du discours développée précédemment, Bakhtine distingue les genres du discours premiers et seconds qu'il définit ainsi (Bakhtine, 1984 : 295)

*Il n'y a pas lieu de minimiser l'hétérogénéité extrême des genres du discours et la difficulté qui en résulte lorsqu'il s'agit de définir le caractère général de l'énoncé. Il importe, à ce point, de prendre en considération la différence*

*essentielle qui existe entre le genre du discours premier (simple) et le genre du discours second (complexe). Les genres seconds du discours – le roman, le théâtre, le discours scientifique, le discours idéologique, etc. - apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit) – artistique, scientifique, sociologique – plus complexe et relativement plus évolué. Au cours du processus de leur formation, ces genres seconds absorbent et transmutent les genres premiers (simples) de toutes sortes, qui se sont constitués dans les circonstances d'un échange verbal spontané. Les genres premiers, en devenant composantes des genres seconds, s'y transforment et se dotent d'une caractéristique particulière : ils perdent leur rapport immédiat au réel existant et au réel des énoncés d'autrui - insérée dans un roman, par exemple, la réplique du dialogue quotidien ou la lettre, tout en conservant sa forme et sa signification quotidienne sur le plan du seul contenu du roman, ne s'intègre au réel existant qu'à travers le roman pris comme un tout, c'est-à-dire le roman conçu comme phénomène de la vie littéraire artistique et non de la vie quotidienne. Le roman dans son tout est un énoncé au même titre que la réplique du dialogue quotidien ou la lettre personnelle (ce sont des phénomènes de même nature), ce qui différencie le roman, c'est d'être un énoncé second (complexe).*

Appliquée aux écrits professionnels afin d'en préciser la nature générique et de déterminer s'ils appartiennent au genre premier ou au genre second, cette définition suggère quelques interrogations, voire quelques nuances. Selon Bakhtine, les genres du discours premiers sont simples et les seconds sont complexes. Bakhtine ne précise pas ce qu'il entend par ces deux vocables. Au vu de notre corpus décrit dans les chapitres suivants de cet ouvrage, il ne nous semble pas possible de considérer les écrits professionnels comme des écrits simples, en raison ne serait-ce que de leur polysémie. Toujours selon cette définition, les genres seconds du discours « apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit) – artistique, scientifique, sociologique – plus complexe et relativement plus évolué » que les genres premiers qui « se sont constitués dans les circonstances d'un échange verbal spontané ». Là encore pour nous, selon ce critère, les écrits professionnels appartiennent davantage au genre second, au motif qu'ils sont produits dans le cadre de l'activité professionnelle qui constitue un échange socio-culturel complexe et non spontané, celui peut-être que Bakhtine qualifie de « sociologique ». Enfin, Bakhtine précise que les genres premiers entretiennent un « rapport immédiat au réel existant et au réel des énoncés d'autrui » alors que les genres seconds « ne s'intègre(nt) au réel existant qu'à travers » l'énoncé qui les produit. Selon ce troisième critère et contrairement aux deux précédents, cette fois pour nous, les écrits professionnels, dont la structuration est en interaction forte avec l'activité professionnelle à laquelle ils participent, relèvent du genre du discours premier. A l'issue de ces trois remarques, nous concluons que la distinction qu'opère Bakhtine entre genre du discours premiers et genre second n'est pas complètement opératoire pour les écrits professionnels et ne nous permet pas de déterminer précisément de quel genre bakhtinien ils relèvent. De ce fait, nous proposons de convoquer la notion d' « écrit ordinaire » définie par Dabène.

En cohérence avec la distinction qu'il opère entre écriture, scription et scripturation (cf. ci-dessus paragraphe 2.3), Dabène distingue les pratiques scripturales ordinaires des

pratiques d'écriture, c'est-à-dire les pratiques de production littéraire. Dabène (1987 : 32) définit les pratiques scripturales ordinaires comme

*l'usage de l'ordre scriptural dans une perspective communicationnelle, et plus précisément dans l'ensemble de la communication sociale. Ce qui signifie, du point de vue de la production, des pratiques de reproduction et de scripturation (et non d'écriture) accomplies par des scripteurs non professionnels (c'est-à-dire n'ayant pas pour métier d'écrire ou ne tirant aucun profit matériel de leur activité scripturale) dans des situations de scription de leur vie quotidienne, par libre choix ou par obligation, et produisant des écrits non destinés à la lecture publique mais contribuant à l'instauration ou au déroulement d'une interaction.*

La dimension socio-communicationnelle des échanges scripturaux sur laquelle insiste Dabène est effectivement un aspect essentiel, voire primordial de la communication professionnelle et donc des écrits professionnels. D'un point de vue didactique, cet aspect est important. Ainsi apprendre à lire et écrire ces écrits, c'est aussi apprendre à s'inscrire dans une interaction sociale, qui dans ce cas s'inscrit dans une communication professionnelle. Par ailleurs, Dabène précise que la production des écrits ordinaires est le fait de « scripteurs non professionnels ». Cette notion est pour nous plus problématique. En effet, si l'on considère que lire et écrire un écrit professionnel est une opération professionnelle inscrite dans un cours d'action professionnelle dans le cadre d'une activité professionnelle, alors ce type de scription et de réception relève d'une forme de professionnalité. De ce fait, il est légitime de se demander si certaines productions écrites comme par exemple un rapport technique ou un rapport d'incident ne s'apparentent pas à de l'écriture (technique, scientifique, etc.) et donc si le scripteur et le lecteur de certains écrits professionnels ne peuvent pas être assimilés à des scripteurs et des lecteurs professionnels. Et ce d'autant que Dabène lui-même envisage bien l'activité professionnelle comme une des activités sociales où sont produits des écrits ordinaires dont il propose une liste non exhaustive (Dabène, 1987 : 33) :

*feuilles de paie, contrats d'embauche ou lettres de licenciement, textes réglementaires (hygiène, sécurité, législation du travail, circulaires, notes de services, affiches et tracts syndicaux, bulletins et revues spécialisés, comptes-rendus, rapports, notices techniques, bons de commande, réclamations, plaintes, facture, etc.*

Nous concluons donc que la notion d'écrits ordinaires est plus pertinente pour les écrits professionnels que la notion bakhtinienne de genre premier / genre second.

### **Ancrage discursif des écrits professionnels et types de discours**

Revenons maintenant sur le troisième critère de la distinction bakhtinienne, celui du rapport de l'énoncé au réel immédiat, pour essayer de le préciser. Pour ce faire, la proposition de J.-P. Bronckart construite à partir de la notion d'ancrage qu'il emprunte à Culioli est intéressante. Dans Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse, J.P. Bronckart (1985 : 43-44) définit quatre architypes discursifs à partir de la notion d'ancrage.

*La notion d' « ancrage », empruntée à Culioli, désigne de manière générale la modalité d'articulation du discours à la situation énonciative dans laquelle il est produit. Plus précisément, les opérations d'ancrage déterminent le mode d'insertion des structures propositionnelles (à base référentielle) et des valeurs sociales dans l'espace de l'acte de production au sens où nous l'avons défini plus haut. L'ancrage peut être conçu comme la résultante de deux procédures à caractère déictique : d'une part le choix entre mode discursif impliqué et autonome, d'autre part, le choix d'un rapport au référent de l'ordre de la disjonction ou de la conjonction. (...)*

*En croisant ces deux distinctions, on peut construire un tableau à double entrée, définissant les quatre types discursifs fondamentaux que sont le discours en situation (DS), impliqué et conjoint, le récit en situation ou récit conversationnel (RC), impliqué et disjoint, le discours théorique (DT), autonome et conjoint, et enfin la narration (N), autonome et disjointe.*

	Conjonction	Disjonction
Mode impliqué	DS	RC
Mode autonome	DT	N

Selon cette description des productions langagières proposée par Bronckart, les écrits professionnels sont nettement des productions « impliquées » dans la situation de communication et d'énonciation dans laquelle ils apparaissent. Ils entretiennent de plus un rapport de « conjonction » avec le référent qu'ils développent. Ainsi les écrits professionnels appartiennent à l'architype discursif des discours en situation (DS). De ce fait, les écrits professionnels n'ont évidemment pas de portée universelle et relèvent de modèles très instables (si tant est que l'on puisse considérer comme modèles des formes instables) en raison de leur forte dépendance avec les situations professionnelles en perpétuelle mutation dans lesquelles ils sont produits. Toutefois quand les écrits professionnels sont étudiés en formation, donc en dehors de l'entreprise, leur didactisation réduit, voire annule cette implication, et les inscrit dans les types disjoint, voire autonome. D'un point de vue didactique, il convient de se demander ce qu'ils peuvent dire à et représenter pour des récepteurs et des lecteurs qui ne sont pas impliqués dans la situation professionnelle dans laquelle ces écrits sont ou ont été produits et lus. Cet aspect constitue une difficulté de leur didactisation, dans la mesure où elle implique pour les utiliser en formation de les accompagner de la description de la situation de leur production et de leur réception.

Pour conclure à l'issue de ces remarques, nous voudrions revenir sur la question suivante : les écrits professionnels sont-ils simples ou complexes ? Si l'on observe cette question du point de vue de la distance de l'écrit professionnel par rapport à son référent, il n'est pas certain de pouvoir conclure qu'il soit plus simple, au sens de plus évident ou de plus aisé, de produire ou comprendre un énoncé dont le référent est disjoint de la situation d'énonciation. On peut en effet considérer que faire coïncider l'énoncé avec la réalité à laquelle il se réfère, thématiquement et contextuellement, est une contrainte plus forte que celle de pouvoir s'en abstraire, comme le plus souvent

dans le cas de l'énoncé littéraire. Surtout quand cette réalité relève de la sphère professionnelle et que la production ou la réception de cet énoncé est une action ou une opération de l'activité professionnelle en cours. Dans ce contexte le droit à l'erreur ou à la fantaisie est très restreint, voire banni. Si l'on observe maintenant cette question du point de vue de l'implication, il n'est pas aberrant non plus de considérer qu'il est plus compliqué pour le lecteur ou le scripteur d'être impliqué que d'être autonome, en particulier dans le cadre de son activité professionnelle, où les contraintes, voire les tensions socio-culturelles, sont importantes et revêtent des enjeux essentiels pour les personnes. Au final, nous concluons que la notion de complexité de Bakhtine ne nous semble pas pertinente pour qualifier ou disqualifier les écrits professionnels et qu'elle ne permet pas de considérer qu'ils relèvent du genre premier.

### Les écrits professionnels : un genre situationnel

Les propositions de description générique des discours de Bronckart nous ont conduits à conclure dans le paragraphe précédent que les écrits professionnels sont des productions langagières « impliquées » dans la situation de communication et d'énonciation dans laquelle ils apparaissent et qu'ils entretiennent un rapport de « conjonction » avec le référent qu'ils développent. En bref, une de leurs caractéristiques principales est d'être fortement situés. De ce fait, nous pourrions considérer qu'ils constituent un « genre situationnel » tel que le définit Charaudeau (2001). Selon cet auteur, la notion de « genre situationnel » relie les trois notions de situation de communication et d'énonciation, d'organisation discursive et de formes textuelles qu'il présente ainsi :

*[...] le contrat global du domaine de communication avec ses variantes, pour ce qui renvoie aux données situationnelles ; l'organisation discursive et ses modes, pour ce qui renvoie aux contraintes spécifiques issues des données situationnelles ; les formes textuelles, pour ce qui renvoie aux récurrences formelles qui témoignent des régularités, voire des routinisations, de la configuration textuelle. On pourrait donc, en regard de ces catégories, parler de "genre situationnel" pour se référer aux conditions du contrat, parler de "sous-genres" comme on parle de "sous-contrats" qui sont autant de variantes enchâssées dans un contrat global. [...] En résumé, on peut dire qu'ayant affaire à des niveaux de production-interprétation du discours différents, chacun de ceux-ci apporte un principe de classement qui lui est propre : le niveau situationnel qui permet de rassembler des textes autour des caractéristiques du domaine de communication ; le niveau des contraintes discursives qui doit être considéré comme l'ensemble des procédés qui sont appelés par les instructions situationnelles pour spécifier l'organisation discursive ; le niveau de la configuration textuelle dont les récurrences formelles sont trop volatiles pour typifier définitivement un texte, mais en constituent des indices. Chacun de ces principes de classification est légitime et peut être utile selon l'objectif d'analyse que l'on se propose de suivre. La position ici défendue est qu'une définition des genres de discours passe par l'articulation entre ces trois niveaux, et la mise en corrélation (et non en implication successive) des données que propose chacun de ces niveaux. Dans cette perspective, il est difficile de définir le genre comme un prototype ou comme une schématisation abstraite, car il y a trop de*

*composantes d'ordre différent qui interviennent pour sa composition, à moins que l'on arrive un jour à construire un modèle cognitif qui réussisse à les intégrer et les axiomatiser.*

La notion de « genre situationnel » présentée par Charaudeau nous semble particulièrement intéressante concernant les écrits professionnels dans la mesure où elle propose de mettre en système l'opération langagière et la situation de communication, et nous ajouterons la situation professionnelle et donc l'action professionnelle dans laquelle elle s'inscrit. Mais cette avancée a son revers, puisqu'elle corrèle fortement la description des textes à celle des actions et des opérations langagières et professionnelles. Or comme le souligne Charaudeau nous ne disposons pas (encore) d'un modèle cognitif suffisamment précis, et nous disposons encore moins d'une description des opérations et actions professionnelles dans lesquelles sont inscrites des opérations et actions langagières (Charaudeau, 2001) :

*Or, on peut faire raisonnablement l'hypothèse que tout domaine de pratique sociale tend à réguler les échanges, et par voie de conséquence à instaurer des régularités discursives, voire, comme l'a montré l'ethnométhodologie, des ritualisations langagières, dont on pourrait même dire qu'elles constituent l'une des marques (au sens où l'on marque un territoire) du domaine. Reste qu'il faut trouver le moyen d'articuler ce domaine de pratique sociale avec l'activité discursive. La difficulté provient du fait que ces domaines de pratique sont trop extensifs et englobants pour qu'on puisse y repérer des régularités discursives. La proposition qui va suivre consiste précisément à structurer le domaine de pratique sociale en domaine de communication, ce qui constitue une réponse possible à cette question. En attendant, on prendra acte du fait que, si l'on veut étudier les discours qui se déploient et circulent dans des lieux sociaux, on ne peut se passer d'une catégorisation de ceux-ci.*

La proposition de Charaudeau indique toutefois le type de description vers lequel il faudrait tendre.

## **CONSTRUCTION DE LA FORME NORMÉE : DE LA DIVERSITÉ AU MODÈLE**

---

Que l'on choisisse de considérer que les écrits professionnels constituent un genre, premier ou second, ou un type discursif, ou encore un écrit ordinaire, ou un « genre situationnel », reste la question de leur constitution en modèles de textes et de la construction de leur « valeur normative », selon l'expression de Bakhtine (1984 : 318) :

*Les genres du discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais pour l'individu parlant, ils n'en sont pas moins une valeur normative : ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée*

## Description des modèles et conscientisation des fonctionnements discursifs

Concernant les écrits ordinaires, cet enjeu de conscientisation est essentiel, dans la mesure où comme le signale Bakhtine (1979, tr. fr. 1984 : 314-315), leur pratique peut se dédouaner de leur connaissance théorique :

*Pour parler nous nous servons toujours des genres du discours, autrement dit, tous nos énoncés disposent d'une forme type et relativement stable, de structuration d'un tout. Nous possédons un riche répertoire des genres du discours oraux (et écrits). Dans la pratique, nous en usons avec assurance et adresse, mais nous pouvons en ignorer totalement l'existence théorique. Comme Jourdain chez Molière, qui parlait en prose sans le soupçonner, nous parlons en genres – variés – sans en soupçonner l'existence. Dans la conversation la plus relâchée, nous moulinons notre parole dans des formes précises de genres, parfois standardisés et stéréotypés, parfois plus souples, plus plastiques et plus créatifs.*

Or d'un point de vue didactique, nous savons que les apprentissages linguistiques et langagiers nécessitent une activité métalinguistique, c'est-à-dire une description et une typologisation des formes discursives afin d'en développer la maîtrise.

## Normalisation textuelle et normalisation de l'activité

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les écrits professionnels et l'activité dans le cadre de laquelle ils sont produits ou reçus sont en interdépendance. De ce fait, leur modélisation et la valeur normative sont fortement corrélées à cette activité. Dans cette perspective, Reuter (2013 : 159) remarque qu'il est intéressant de s'astreindre à distinguer genres et pratiques de ces genres.

*Le genre, en tant que modèle implicite ou explicite, détermine les pratiques qui le génèrent ; les pratiques produisent le genre en tant qu'exemplaires et en tant que catégorie ; leurs interactions assurent leur inscription dans une sphère socio-institutionnelle dont ils dépendent et qui les contraint. Dans cette perspective, la distinction - relativement labile - entre genres et pratiques a pour intérêt principal de porter l'accent, pour le premier terme, sur l'appréhension et la catégorisation d'objets, de produits... et, pour le second terme, sur l'appréhension et la catégorisation des activités, de la production, du « faire » des acteurs, facilitant ainsi — du moins je l'espère — la description et l'analyse de ces deux entités en ce qu'elles sont relativement autonomisables et en ce qu'elles sont en constante interaction dans les espaces sociaux. L'articulation entre genres et pratiques peut ainsi permettre de préciser le mode de mise en œuvre des genres (qui les sollicite ? qui les produit ? s'agit-il de les écrire, de les lire, de les commenter ?...), leur mode de fonctionnement, leur fonctionnalité...*

Reuter fonde sa remarque sur le projet de faciliter la description des genres et des pratiques, et plus particulièrement le « mode de mise en œuvre des genres ». Ce projet est aussi le nôtre : associer les écrits professionnels aux activités professionnelles dans lesquelles elles s'inscrivent et parmi celles-ci aux actions de production (reproduction,

scription, écriture) et réception de ces écrits doit permettre aux adultes qui maîtrisent peu les formes linguistiques et langagières de mieux en percevoir les enjeux psychosociaux / socio-culturels et socio-institutionnels. Mais inversement, et Reuter ne mentionne pas cet autre intérêt, la mise en évidence du rôle de l'activité dans la modélisation des écrits professionnels peut permettre à ces personnes de modéliser les actions professionnelles qu'elles réalisent et mieux maîtriser l'environnement socio-économique dans lequel elles évoluent. Ainsi classer et catégoriser les textes et les discours peut être un moyen pour classer et catégoriser les actions professionnelles, qu'elles soient langagières ou pas. Apprendre les écrits professionnels revient à apprendre également quelque chose sur l'activité professionnelle que l'on pratique.

A cet égard, nous adhérons à la conception développée par Bernié (2001 : 158), qui à la suite de Bronckart, met en évidence l'interdépendance entre la normalisation textuelle et la normalisation sociale.

*L'on rejoindrait facilement à l'occasion la réflexion suggestive de J.-P. Bronckart (1994 : 79) pour qui « les productions textuelles sont le médium au travers duquel se construisent les représentations collectives à partir desquelles sont situées et jugées les contributions individuelles à l'activité ». Une telle approche légitime le principe selon lequel tout genre discursif s'intègre en réalité à un genre social d'activité, la composante discursive se trouvant liée à l'activité non seulement dans le cadre pragmatique des actes de langage, mais aussi parce que la frontière devient ténue entre le faire et le dire qui l'évalue et le rend possible. D'où l'hypothèse que les genres sociaux d'activité contiennent des genres de discours et des genres de techniques « reliant les équipements matériels à l'opérationnalité formelle et prescrite » et aux manières d'agir et de penser d'une communauté discursive. (...) Dans cette optique, les genres d'une communauté discursive sont des artefacts sociaux qui organisent les rapports des hommes entre eux à l'occasion d'un travail sur l'objet. Activité et langage sont intimement liés puisque le genre est un ensemble de normes qui disent comment agir, mener les transactions en situation, ce qui est impossible, admissible et déplacé. C'est « la norme entendue comme système du possible / impossible, licite / non licite. ». C'est un milieu, un fond pré-cognitif, un « milieu de réfraction de l'action » dit Bakhtine, générant chez le sujet ce déplacement structurel propre à tout apprentissage, face à la résistance de l'objet et à celle du genre. »*

Ainsi si les genres sont des « artefacts sociaux qui organisent les rapports des hommes entre eux » et qui « disent comment agir, mener les transactions en situation, ce qui est impossible, admissible et déplacé », alors l'analyse des normes qui régissent les textes et les écrits professionnels sont un des moyens de mettre en lumière les normes sociales à l'œuvre dans le cadre de l'activité professionnelle.

### **La règle : un outil dynamique et heuristique**

Toutefois si les modèles et les normes constituent des cadres structurants, voire contraignants, inversement, ils fournissent des formes heuristiques. Baudouin (2004 : 397) propose ainsi d'adopter une définition dynamique de la notion de genre en considérant que celui-ci est la réalisation d'une forme et non l'application d'une règle ou

d'une norme, cette réalisation pouvant être une tentative, une ébauche, un essai, une expérience.

*Un genre n'est-il pas également une forme qui se réalise plus qu'un ensemble de règles qui s'applique ? Il faut s'approcher d'une réalité qui résiste ou mieux qui s'éprouve, qui échappe en partie à l'entreprise planificatrice et au contrôle permanent, et dont la réalisation est avant tout un résultat. Postulons un espace intermédiaire entre les lois du genre (dimensions normatives, codifications et conventions), et les règles de l'art (préceptes, schémas et actions protocolées pour fabriquer) où les régularités de l'agir sont à relier avec la permanence d'une épreuve, dès lors que chacun y consent ou s'y confronte. Le genre serait dans une telle perspective, non seulement ou pas seulement codification plus ou moins contraignante à l'œuvre dans une culture située, et accessible à l'impétrant, pas seulement série de recommandations pour agir, mais également résultante de l'essai ou de l'expérience effective. Les traits du genre seraient ce qui caractérise la tentative ou l'ébauche dès lors que celles-ci ont traversé la tâche entreprise. La relative stabilité des caractéristiques du genre serait l'effet en retour de la constance de l'expérience effectuée par les énonciateurs, ce qui n'exclut nullement, comme toute épreuve pratique, que ses constituants ne soient décrits, mis en patrimoine, et ne deviennent objets d'enseignements et d'apprentissages, et dès lors permettent l'application d'un modèle prédéfini et acquis.*

Cette conception de Baudouin conduit à considérer que l'une des questions à résoudre concernant les écrits professionnels envisagés comme des genres est de savoir d'une part comment ils se sont constitués en modèles en lien avec leurs pratiques de production et en lien avec l'activité professionnelle dans laquelle ils s'inscrivent, d'autre quels sont les modèles textuels et actionnels qui les ont structurés. La très grande diversité et hétérogénéité des écrits professionnels et la difficulté à en établir une typologie invitent à penser que ces modèles ou formats modélisants ne sont pas si normalisés que cela ou alors pas si respectés que cela ou alors pas si conscientisés que cela de la part de leurs concepteurs. Une autre hypothèse pourrait être que le genre des écrits professionnels n'a pas de modèles constitués historiquement, c'est-à-dire formalisés, archivés, diffusés, transmis, enseignés, etc., soit parce qu'ils sont trop récents (en lien avec la mutation des formes d'organisation du travail), soit parce qu'ils ne sont pas culturellement valorisés. D'un point de vue didactique, ces trois caractéristiques : faible historicité, faible conscientisation, et faible valorisation constituent des freins non seulement à l'analyse modélisante nécessaire à l'apprentissage, mais aussi à l'investissement dans l'activité d'apprentissage. Ces constats suggèrent de valoriser les pratiques pédagogiques qui analysent un corpus pour établir les règles textuelles. Parallèlement ils mettent en évidence la difficulté de l'enseignement des écrits professionnels pour les personnes dont le mode d'apprentissage consiste à appliquer des règles, reproduire, etc. Quoi qu'il en soit la nature heuristique de la règle entraîne que l'apprentissage des modèles par le moyen de l'étude des écrits professionnels et la mise en évidence de leur dimension sociale et culturelle permet de réfléchir à la normalisation de l'activité professionnelle.

## Conclusion : une typologie des écrits professionnels est-elle possible ?

---

Notre ouvrage a pour objet de décrire les écrits professionnels, et donc dans cette perspective d'en construire une typologie langagière et linguistique. Or nous avons montré dans les paragraphes précédents la difficulté d'en identifier la « nature » générique ou discursive. Une des conséquences de cet écueil est la difficulté à établir une typologie de ces écrits, comme le signale Charaudeau (2001) :

*Reste posée une dernière question, celle des “typologies”. S’il est possible d’établir des classements selon les niveaux et les critères que l’on vient de définir, c’est qu’il est possible d’établir des typologies. Mais quel est l’intérêt de construire des typologies ? par qui et pour qui sont-elles établies ? Ces questions méritent d’être posées car elles se trouvent au cœur de toute analyse des discours : toute classification présuppose l’existence de catégories, mais en matière de discours les catégories n’ont pas (ne devraient pas avoir) de fondement ontologique ; seulement une valeur opératoire pour rendre compte d’autre chose que d’elles-mêmes. On pourrait en dire autant des catégories de la langue, mais celles-ci sont au moins soutenues par un imaginaire de systématisme qui leur donne une allure de nature stable. Si donc une typologie doit être établie, il convient de se demander : (i) si elle classe des discours (et dans quel sens de ce terme) ou des textes ; (ii) si elle est destinée à rendre compte d’un phénomène socio-communicatif empirique —et dans ce cas la typologie n’est qu’une grille de lecture mouvante servant de repère (selon l’expression de Bakhtine)—, ou si elle se donne comme un principe de classement absolu, catégorisant et naturalisant les textes de manière définitive (qui n’a rêvé d’une telle taxinomie ?) afin de construire une machine à produire du texte (projet de l’intelligence artificielle) ; ou bien si elle a une finalité applicative pour par exemple proposer aux apprenants de langue maternelle ou de langue étrangère des modèles de “ comment écrire, comment parler ”. Le point de vue ici adopté est, on l’aura compris, celui du repérage dans une empirie langagière structurée par une certaine façon de théoriser la communication verbale, avec des catégories qui portent en elles-mêmes leur propre critique.*

Dans sa *Grammaire du sens et de l’expression*, Charaudeau (1992) propose une description de l’activité discursive réduite à sa part linguistique. L’objectif de cette grammaire est d’identifier les opérations ou les actions, et les outils linguistiques qui les permettent dans le but de répondre aux motivations que constitue la production d’un discours. C’est dans cet esprit que nous tentons de bâtir une grammaire des écrits professionnels. Si l’on part de l’idée qu’un écrit professionnel est produit pour servir une activité professionnelle et qu’il constitue une action de cette activité, alors il est possible d’analyser cet écrit en termes d’action(s) langagière(s) et d’opérations structurant le discours transmis, bref de montrer qu’un texte est contenu dans cet écrit. C’est en isolant les différentes actions et opérations, en en montrant des exemples dans le cadre d’écrits que nous jugeons prototypiques, qu’il apparaît possible de définir des types d’écrits professionnels et de contribuer à en bâtir une didactique.

En ce qui concerne les écrits professionnels, nous le répétons, les savoirs et compétences à construire en vue de leur maîtrise ne sont pas seulement linguistiques et langagiers, mais relèvent également de la composante psycho-sociale et socio-culturelle des compétences scripturale et lectorale. L'enjeu est, dans un contexte institutionnel et économique qui enjoint principalement de travailler les formes langagières pour améliorer la performance dans la situation professionnelle dans laquelle on pense qu'elles se réalisent, de pouvoir dépasser la construction de capacités discursives professionnelles strictement technicistes et désincarnées, afin de favoriser l'accès à la culture écrite ou du moins à une culture de l'écrit. Or les référentiels concernant les écrits professionnels ne mentionnent que des savoirs et des savoir-faire très généraux et ne mentionnent pas ces aspects des compétences scripturale et lectorale (Guernier, 2012 ; Guernier & Sautot, 2018). La question de l'interdépendance entre le contexte de l'activité professionnelle dans lequel sont lus et produits les écrits professionnels et leurs formats n'est pas non plus abordée. Cette décontextualisation et cette dissociation des apprentissages langagiers et des apprentissages professionnels et techniques, qui trouvent aussi leur origine dans le fait que les formateurs ne connaissent pas ou peu cette activité, ne sont pas favorables à l'apprentissage. Dans ce registre de la dissociation et donc de la déconnexion entre la situation professionnelle et la situation d'apprentissage, le différentiel, parfois important, entre la tâche représentée dans l'écrit professionnel et le travail mis en œuvre en situation réelle, au sein de laquelle les locuteurs utilisent des « argots du travail » (Boutet, 2001) ou leurs propres termes pour décrire le matériel et les procédures de travail (Lachaud, 2014) constitue une autre difficulté.

La forte hétérogénéité de ces écrits professionnels résultant de leur contextualisation, outre le fait qu'elle pose le problème de leur typologisation, entraîne non seulement des difficultés pour en maîtriser la production et la réception, mais également pour établir des transferts entre la situation d'apprentissage en formation et la situation professionnelle, mais également entre deux situations professionnelles. D'où la question : quels textes et quels discours faut-il enseigner et selon quelle approche : ceux qui circulent réellement dans l'entreprise en les resituant dans leur environnement énonciatif complexe ou des types d'écrits professionnels à partir desquels construire des règles de fonctionnement textuels et des invariants génériques ?

## Bibliographie

---

- Austin, J.L. (1962, tr.fr. 1970). Quand dire c'est faire. Paris : Éditions du Seuil.
- Bakhtine, M. / Volochinov, V.N. (1977). Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Bakhtine, M. (1979, tr. fr. 1984). Esthétique de la création verbale. Paris : Gallimard.
- Baudouin, J.-M. (2004). Genres de texte et activité : le cas de l'autobiographie. Cahier de linguistique française, 26. 391- 411.
- Bernié, J.-P. (2001). Genres discursifs scolaires, genres de l'activité et conceptualisation. In J.-P. Bernié (coord.). Apprentissage, développement et signification. Hommage à Michel Brossard. p.155 - 172. Presses universitaires de Bordeaux.

Borzeix, A. & Fraenkel, B. (coord.). (2001). Langage et travail. Communication, cognition et action. Paris : CNRS Éditions.

Boutet, J. (dir.). (1995). Paroles au travail. Paris : L'Harmattan.

Boutet, J. (2001). La part langagière du travail : bilan et évolution. Langage et société 2001/4 (n° 98). 17-42.

Boutet, J. & Gardin, B. (2001). Une linguistique du travail. In A. Borzeix & B. Fraenkel (Ed.), Langage et travail. Communication, cognition, action (pp. 89-111). Paris : CNRS Éditions.

Bronckart, J.-P. (1985). Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse, Neuchâtel : Delachaux & Niestlé.

Bronckart, J.-P. (1994). Aspects génériques, typiques et singuliers de l'organisation textuelle ; des actions aux discours. In C. Lopez-Alonso & A. Séré de Olmos. Langage ; théories et applications en FLE. p. 73-88. Madrid : ADEF.

Bronckart, J.-P. (1996). Genres de textes, types de discours et opérations psycholinguistiques. Voies livres, n° 78. 1-20.

Bronckart, J.-P. (1997). Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionisme socio-discursif. Paris : Delachaux & Niestlé.

Charaudeau, P. (1992). Grammaire du sens et de l'expression. Paris : Hachette.

Charaudeau, P. (2001). Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle. In Analyse des discours. Types et genres. Toulouse : Éd. Universitaires du Sud, Toulouse, consulté le 17 juillet 2018 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Visees-discursives-genres,83.html>

Dabène, M. (1987). L'adulte et l'écriture. Contribution à une didactique de l'écriture en langue maternelle. Bruxelles : De Boeck Université.

Filliettaz, L. (2004). Le virage actionnel des modèles du discours à l'épreuve des interactions de service. Langage et société. 2004/1 (n° 107). 31-54.

Filliettaz, L. & Bronckart, J. P. (eds.). (2005). L'analyse des actions et des discours en situation de travail. Louvain-La-Neuve : Peeters.

Gadamer H.G., 1991, L'art de comprendre. Écrits II. Herméneutique et champ de l'expérience humaine. Paris : Aubier.

Guernier, M.-C. (2012). L'apprentissage du français dans les cursus de la formation professionnelle. In J.L. Dumortier , J. Van Beveren et D. Vrydaghs (dir.). Quelles progressions curriculaires en français ? p. 67-90. Namur : Presses Universitaires de Namur.

Guernier, M.-C. & Sautot, J.-P. (2018). Le développement de la recherche en didactique du français dans le secteur de la formation linguistique des adultes peu qualifiés : frein et dynamique d'un contexte institutionnel complexe. In S. Aeby & M.-C. Guernier (dir.). Contextes institutionnels, réformes et recherches en didactique du français. p. 175-213. Namur : AIRDF & Presses universitaires de Namur.

Guernier, M.-C., Lachaud, M.-H., Sautot, J.-P. et Boganika, L. (2016). Les écrits professionnels dans la formation des adultes faiblement qualifiés : quelle didactique du

français ? Pratiques [En ligne], 169-170 | 2016, mis en ligne le 30 juin 2016. URL : <http://pratiques.revues.org/3043>

Guernier, M.-C. Lachaud, M.-H. Sautot, J.-P. (2017). Conceptions linguistiques et méthodes pédagogiques : quelle efficience pour l'intégration des adultes migrants ? In J.-C. Beacco, H.-J. Krümm, D. Little & P. Thalgott. (eds.). *The Linguistic Integration of Adult Migrants / L'intégration linguistique des migrants adultes Some lessons from research / Les enseignements de la recherche*. p. 403-410. De Gruyter Mouton. <https://www.degruyter.com/view/books/9783110477498/9783110477498-055/9783110477498-055.xml>

Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard.

Lachaud, M.-H. (2014). Du repérage des compétences à la formation professionnelle : le cas des métiers de la propreté. *Le discours et la langue*, 5.2. 65-76.

Leclercq, V. (2014). Les évolutions politiques et institutionnelles de la formation de base : impacts sur les organisations de travail et les pratiques professionnelles des intervenants. *Savoirs et Formation. Recherches et pratiques*, n°4. 15-28.

Leontiev, A.N. (1978). *Activity, Consciousness and Personality*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ.

Quéré, L. (1990). Langage et théorie de l'action sociale. *Langage et travail. Cahier n°2 . Action et production langagière*. 3-18.

Reuter, Y. (2013). Statut et usages de la notion de genre en didactique(s) : retour sur quelques propositions. *Pratiques*, 157-158. 153-164.

Rivière, V. (2012). Regards socio-didactiques sur les pratiques de formation linguistique pour les adultes en parcours d'insertion. *Lidil*, 45. 163-176.

Suchman, L. A. (1987). *Plans and Situated Actions : The Problem of Human-Machine Communication*. Cambridge : Cambridge University Press.

Schütz, A. (1987). Sens commun et interprétation scientifique de l'action humaine. In A. Schütz. *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*. (A. Noschis-Gilliéron, trad. pp.7-63). Paris : Klincksieck.